

Reconnaissance, libération de la parole, libération de la recherche. La question de la porosité: le cas de Bourbon/La Réunion

Prosper Eve

► **To cite this version:**

Prosper Eve. Reconnaissance, libération de la parole, libération de la recherche. La question de la porosité: le cas de Bourbon/La Réunion. *Revue Historique de l’océan Indien, Association historique internationale de l’océan Indien*, 2014, L’esclavage à Bourbon – Nouvelles approches (2013), pp.556-584. hal-03249215

HAL Id: hal-03249215

<https://hal.univ-reunion.fr/hal-03249215>

Submitted on 4 Jun 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**Reconnaissance, libération de la parole, libération de la recherche.
La question de la porosité : le cas de Bourbon/La Réunion**

Prosper Eve
Professeur d'Histoire Moderne
Université de La Réunion
CRESOI – OIES
Président de l'AHIOI

En 1848, le décret d'abolition prévoit d'encourager le travail parmi les nouveaux affranchis en transformant la date anniversaire de cette grande mutation sociale en une fête du travail au cours de laquelle les meilleurs travailleurs parmi les nouveaux affranchis recevraient un prix. Un prix cantonal doit être ainsi attribué au meilleur travailleur au niveau de la commune. Tous les primés se retrouvent en compétition à l'échelle de la colonie et le meilleur parmi les meilleurs se voit décerner un prix supérieur.

Mais par la volonté des gouverneurs successifs à La Réunion, cette fête du travail au cours de sa courte existence (1850-1855) ne s'est jamais déroulée le 20 décembre, jour de l'abolition de l'esclavage, dans cette colonie française du sud-ouest de l'océan Indien¹²⁹⁵. Le 20 décembre devient dès 1850¹²⁹⁶ l'affaire des seuls affranchis, elle est reléguée par la méfiance des chefs administratifs de la colonie à l'intimité privée. Pour eux, c'est essentiellement l'instant de réminiscence des grands ancêtres.

En 1936, à Saint-André, commune située sur la côte orientale de l'île, un fils d'engagés indiens, Gabriel Virapin¹²⁹⁷, tente d'introduire cette fête dans la sphère publique en organisant un défilé sur la voie publique ; il se heurte aux gendarmes et ne renouvelle plus son initiative¹²⁹⁸. En 1945, une célébration officielle est décidée par la nouvelle équipe municipale à Saint-Denis, mais ce n'est qu'un feu de paille. Le Parti Communiste Réunionnais (PCR) constitué en 1959 à la suite de l'effacement de la Fédération Réunionnaise du Parti Communiste Français, s'empare de cette date qui en dit long aux descendants des affranchis et qui subit par la même occasion les contrecoups idéologiques. Ce nouveau parti, favorable à l'autonomie démocratique, établit la tradition du vin d'honneur dans les sections, la tradition orgiaque.

Après la naissance de la Confédération Générale des Travailleurs Réunionnais (CGTR) en juin 1968 qui entretient alors des relations

¹²⁹⁵ En 1849, Sarda Garriga organise un simulacre de fête officielle sans distribution de prix. Tout le haut personnel administratif a été convié à assister à un office religieux.

¹²⁹⁶ De 1850 à 1852, elle se déroule le 4 mai, puis de 1853 à 1855, le 15 août. La distribution de prix cesse alors (voir sur l'ensemble de cette question, P. Eve, *Le 20 décembre 1848 et sa célébration à La Réunion : du déni à la réhabilitation (1848-1980)*. Paris : L'Harmattan, 2000, p. 144-146)

¹²⁹⁷ Son action s'admet, car il est à l'origine du syndicat des hâleurs de pioche (hâleur signifiant journalier agricole affecté au nettoyage des champs).

¹²⁹⁸ P. Eve, *Le 20 décembre 1848...*, op. cit., p.175 et sv.

privilegiées avec le PCR, ses syndiqués, souvent acteurs des cellules du parti, sont présents au vin d'honneur offert dans les sections. Ce syndicat ne tarde pas à inscrire parmi ses mots d'ordre la transformation de cette date en un jour férié, afin que les travailleurs puissent mieux se réapproprier cet héritage historique. L'élection de François Mitterrand à la présidence de la République Française leur donne gain de cause. La loi n° 83-550 du 30 juin 1983 instaure la commémoration de l'abolition de l'esclavage. Le 20 décembre devient un jour férié. Les municipalités de droite, hostiles à cette décision, ne campent pas longtemps sur cette position par peur de mécontenter une partie importante de leur électorat et de subir des revers électoraux. Cette fête sort de l'idéologie de classe. Elle n'est plus la « fête Kaf », elle devient la fête de tous les Réunionnais. A la suite de la loi n° 2001-434 du 21 mai 2001, dite loi Taubira, tendant à la reconnaissance des traites et des esclavages comme crime contre l'humanité, sur proposition de Maryse Condé, présidente du Comité pour la mémoire de l'esclavage, le décret n° 2006-388 du 31 mars 2006 fixe la date de ce rappel de ces crimes dans les établissements scolaires en France métropolitaine et ultramarine au 10 mai.

Cette reconnaissance officielle au cours de la période 1983-2001 arrache définitivement la commémoration du jour de l'abolition de l'esclavage de l'enclos privé. L'esclavage devient un sujet banal abordé sur le ton critique qui convient. Débats, colloques, expositions se multiplient sur le vécu de l'esclave, l'abolition de ce système inique d'exploitation de l'homme par l'homme. Toutefois, la question de la réparation de ce crime n'est pas clairement posée. L'esclavage n'est plus un tabou ; il entre dans les programmes officiels des écoles, collèges et lycées en tant que sujet de la matière historique. Cependant, il est évident que la chaîne causale « je suis reconnu, tous parlent de moi et la recherche parle de moi » ne suffit pas à traduire toute la réalité ; car elle gomme la complexité de la question de la reconnaissance et de la libération. Personne ne peut imaginer que l'esclave attend d'être re-connu pour exprimer sa souffrance, ses troubles, ses désirs, son espoir de vivre libre. Même s'il ne s'appartient pas, il use au mieux du seul outil dont il dispose, son corps, afin de court-circuiter la nuit aphasique¹²⁹⁹ dans laquelle le système esclavagiste veut le plonger, autrement dit, il lutte constamment avec diplomatie afin de s'imposer au maître et de se faire reconnaître par lui. Mais il n'attend pas passivement sa reconnaissance, sa libération¹³⁰⁰, car c'est bien « dans la seule résistance [...] que se trouve la

¹²⁹⁹ L'aphasie est une affection neurologique caractérisée par une perturbation de l'expression ou de la compréhension du langage parlé et écrit à la suite d'une lésion du cortex cérébral.

¹³⁰⁰ Dans *Peau noire, masques blancs* (1952), Frantz Fanon décrit le sort de l'Antillais et conclut à l'inanité, voire à la perversité, d'une reconnaissance accordée sans lutte. Le sujet n'en est alors pas un, il « est agi » puisqu'il n'agit pas. « Un jour un Maître Blanc a reconnu sans lutte le nègre esclave [...]. Le nègre est un esclave à qui on a permis d'adopter une attitude de maître » (F. Fanon, *Peau noire, masques blancs*. Paris : Le Seuil, 1971, p. 177). Ce qui amène Estelle Ferrarese à dire « qu'il n'est pas devenu pleinement humain, car l'on ne devient tel que dans la mesure où l'on veut s'imposer à un autre afin de se faire reconnaître par lui » (Estelle Ferrarese,

clé de l'énigme de l'association de la lutte et de la reconnaissance »¹³⁰¹. Les bribes de sa logorrhée retrouvées par l'historien permettent à ce dernier d'innover en changeant sa focale d'observation par des relectures incessantes des sources archivistiques, écrites, iconographiques, orales et archéologiques, afin d'être en mesure de définir d'autres thèmes d'étude moins orthodoxes. La recherche historique ne prend pas son envol au début des années 1980, avec l'arrivée de la gauche pour la première fois au pouvoir sous la Cinquième République, ou à l'aube du XXI^e siècle, à la suite de la loi Taubira de 2001 et du dispositif chiraquien de 2006. Pour ne pas sombrer dans le désespoir, l'esclave s'est livré à une lutte permanente, à des méta-luttes¹³⁰² pour la reconnaissance. Le pouvoir politique s'en mêle de manière subtile sous la monarchie de Juillet. Un travail de connaissance de l'esclave est alors imposé adroitement aux maîtres des colonies par le pouvoir central métropolitain, afin de faciliter le moment venu la reconnaissance officielle de cet être humain assimilé en droit à un meuble pouvant être acheté et vendu pendant plus d'un siècle et demi. La nuit aphasique à Bourbon/La Réunion est constellée d'illusions et de mystères ; elle se termine par une phase de pré-réveil prometteuse.

I – Les illusions de la nuit aphasique

A. Au summum de la contradiction : l'esclave soldat, un maillon de la reconnaissance

L'esclave doit être dans l'obéissance absolue et permanente. Il ne peut lever la main sur son maître ou les membres de sa famille. Pour qu'il ne soit menaçant pour quiconque, il ne doit jamais être muni d'un bâton et encore moins d'une arme tranchante ou à feu. Après chaque journée de travail, il doit rendre ses outils. Or, les esclaves importés ou nés dans les colonies n'ont pas tous évolué sur des habitations pour assurer la réussite

« Antagonisme et reconnaissance. Retour sur une évidence », *Qu'est-ce que la reconnaissance ?* Paris : Au fil de l'eau, 2013, p. 10). Pour que ce schéma soit vrai, il faut que tous les maîtres aient le même niveau de fortune. Le monde des maîtres à Bourbon/La Réunion n'étant pas homogène, ils ne peuvent offrir un type précis d'attitude aux esclaves. Les maîtres pauvres qui sont majoritaires dans cette colonie leur donnent de piètres exemples, tant en matière de projets que de réussite. Si les gros et les moyens propriétaires peuvent commander et opprimer comme ils le désirent, les petits propriétaires le peuvent aussi, mais ils n'ont pas intérêt à se montrer excessifs, s'ils veulent conserver leur faible patrimoine et en jouir au moment opportun. De plus, comme ils ne représentent pas de bons partis en matière de mariage, ils vivent souvent illégalement avec une fille esclave qu'ils considèrent comme une égale, puisqu'elle est la mère de leurs enfants. Ils doivent vivre cachés, pour ne pas être repérés par l'administration et subir ses foudres. Les esclaves des maîtres de cette dernière catégorie n'ont pas besoin de lutter avec des armes à la main pour que leur humanité soit reconnue.

¹³⁰¹ Estelle Ferrarese, « Antagonisme et reconnaissance. Retour sur une évidence », art. cité, p. 15.

¹³⁰² C'est-à-dire des luttes rendant possibles d'autres luttes. Ainsi, il conteste le pouvoir politique (notamment les hommes de la Compagnie des Indes, dans ses chants, dans ses sirandanes, dans ses contes). Ses armes ultimes étant bien sûr le marronnage et le suicide.

économique plus ou moins rapide de leurs maîtres. Fait assez singulier et contradictoire, dans les Mascareignes, ils assurent non seulement la sécurité de l'île, mais ils sont appelés aussi à participer à la construction de l'empire colonial français. Preuve que pour les gouvernants, aussi bien à l'échelon national que local, en leur inculquant un savoir-faire sur l'art de la manipulation des armes – fusils, canons – de l'utilisation de la poudre, les militaires ne font courir aucun risque aux colons. Peut-être parce que la participation à l'activité militaire offre à ces esclaves, choisis pour leur zèle, l'occasion de nourrir l'illusion de quitter définitivement l'île, ou d'obtenir un pécule, de réaliser des économies, et en plus de voir s'ouvrir les portes étroites de l'affranchissement.

Alors qu'en 1706 le gouverneur de Villers ordonne de ne jamais laisser aux esclaves aucun couteau ni aucune autre arme, et qu'en 1727, les directeurs parisiens de la Compagnie des Indes précisent au Conseil Supérieur de l'île Bourbon qu'il faut interdire aux armuriers ou à tout autre ouvrier travaillant aux armes de prendre des esclaves en apprentissage, en 1740, le gouverneur général des deux îles de France et de Bourbon, Mahé de La Bourdonnais, décide de créer à l'île de France une maréchaussée chargée de poursuivre les esclaves marrons composée de vingt-quatre esclaves dont dix-sept lui appartiennent et sept aux habitants auxquels il attribue une paye et un uniforme. Il n'innove pas en la matière, puisque de telles troupes existent dans les colonies espagnoles depuis le XVI^e siècle¹³⁰³ et en Guadeloupe dès 1703¹³⁰⁴. L'initiative de ce marin gouverneur est couverte de succès et se trouve même récompensée en 1743¹³⁰⁵. Les directeurs parisiens encouragent ses successeurs à poursuivre cette politique. Cette troupe fonctionne jusqu'en 1767, au moment où le gouverneur général Dumas prononce sa dissolution. Son effectif s'élève alors à quatre-vingts hommes. En 1742, Mahé de Labourdonnais attribue un certain nombre de soldats armés¹³⁰⁶ à la suite de chaque milicien en fonction du statut social : quatre pour un notable ou un officier de bourgeoisie, deux pour un dragon, un pour les autres colons de la troupe¹³⁰⁷. Il y a alors au sein de la milice plus de soldats armés que de Blancs. Il promet l'affranchissement à l'esclave qui tue un ennemi ou sauve la vie à un habitant par une action où l'on distingue de la bonne volonté¹³⁰⁸. Lors du passage de l'escadre de Boscawen à l'île de France, le Conseil Supérieur de l'île Bourbon demande des fusils pour armer

¹³⁰³ Carmen Bernand et Alessandro Stella, *D'esclaves à soldats. Miliciens et soldats d'origine servile, XIII^e-XXI^e siècles*. Paris : L'Harmattan, 2006, 398 p., p. 95.

¹³⁰⁴ Carmen Bernand..., *op. cit.*, p. 218.

¹³⁰⁵ Albert Lougnon, *Correspondance du Conseil Supérieur*, tome IV, p. 145.

¹³⁰⁶ Il précise notamment que les esclaves fidèles choisis pour accompagner leurs maîtres dans la milice doivent participer aux revues particulières et générales et se présenter « armés de sagayes et tireront au blanc les premiers dimanches de chaque mois » (ADR, C°1229).

¹³⁰⁷ Philippe Haudrière, *La Bourdonnais, marin et aventurier*. Paris : Desjonquères, 1992, 224 p., p. 76.

¹³⁰⁸ ADR, C°1229.

les esclaves les plus fidèles qui auraient été d'une grande ressource¹³⁰⁹. Au moment de la guerre de Sept ans, les directeurs de la Compagnie proposent au Conseil Supérieur d'organiser la défense de l'île en constituant des compagnies composées d'habitants, d'ouvriers, d'artisans et d'esclaves¹³¹⁰. Bellecombe, Intendant à Bourbon à partir de 1767 après avoir exercé à la Martinique, ne remet pas en cause cet emploi des esclaves en matière de défense. Il désire en armer deux mille pris aux habitants pour les besoins de l'infanterie et de l'artillerie. En plus de l'armement et de l'uniforme, il veut leur donner de l'eau-de-vie¹³¹¹. A la suite de ce projet resté dans les limbes, l'ancien gouverneur général des îles Mascareignes, Antoine-Marie Desforges Boucher, retiré sur sa propriété du Gol (Saint-Louis), décide de former au maniement des armes une compagnie d'esclaves de ses habitations afin de donner l'exemple aux autres habitants et de les stimuler¹³¹². Si le ministre de la Marine et des Colonies ne donne aucune suite au projet du gouverneur de Bellecombe, rien n'empêche le gouverneur général Dumas de prendre la décision de remplacer par des esclaves les fusiliers de la Légion chargés de la manœuvre des canons de campagne ; il les associe à cette troupe¹³¹³. Quand il réorganise la milice de Bourbon, le gouverneur de Bellecombe affecte cent quarante esclaves à la compagnie de dragons et autant à celle des gendarmes¹³¹⁴. A l'île de France comme à l'île Bourbon, les gouverneurs continuent à l'époque royale d'utiliser les esclaves sans aucun scrupule pour la défense. En 1774, le gouverneur général des deux îles, le chevalier de Ternay, forme à l'île de France une compagnie d'esclaves du Roi qui s'exercent tous les dimanches à manier les armes et à tirer à blanc. Il propose aux autorités de Bourbon de créer une compagnie identique¹³¹⁵. Il est persuadé que celles-ci n'auront aucun mal à recruter les volontaires, car à l'île de France, tous les esclaves s'offraient avec empressement, et ils ont dû contenir leur bonne volonté¹³¹⁶.

Mais les administrateurs des Mascareignes ne font pas appel aux esclaves uniquement pour défendre les îles face à l'ennemi intérieur (les esclaves marrons) et extérieur (principalement les Anglais). Ils les associent aux troupes chargées de défendre les intérêts de la France lors de la mise en place de son empire colonial. En 1746, lors de la guerre de Succession d'Autriche, Mahé de La Bourdonnais demande aux colons de lui louer des esclaves pour constituer son escadre en vue d'aller combattre en Inde¹³¹⁷. Il

¹³⁰⁹ Albert Lougnon, *Correspondance du Conseil Supérieur*, tome V, p. 98.

¹³¹⁰ ADR, C°202, Lettre des autorités métropolitaines du 14 février 1760.

¹³¹¹ ADR, 1 Mi 127 R. n° 1, Projet d'une cantine à établir dans chaque quartier de l'isle de Bourbon pour fournir des boissons en détail aux troupes nationales de la dite isle du 26 août 1768.

¹³¹² ADR, 1 Mi 127 R n° 2, Lettre du gouverneur de Bellecombe du 5 mars 1768.

¹³¹³ ADR, 1 Mi 127 R n° 1, Extrait de la lettre de M. Dumas du 29 novembre 1767.

¹³¹⁴ ADR, 1 Mi 127 R n° 2, Lettre du gouverneur de Bellecombe du 4 mars 1768.

¹³¹⁵ ADR, 12 C, Lettre de l'Intendant à l'ordonnateur du 18 janvier 1774.

¹³¹⁶ ADR, 12 C, Lettre de l'intendant du 18 janvier 1774.

¹³¹⁷ ADR, C° 398, Lettre des administrateurs de l'île de France du 8 juin 1748.

en recrute deux cent cinquante à Bourbon qu'il joint à ceux puisés à l'île de France¹³¹⁸. Grâce à l'appui de cette force servile, l'ennemi anglais fuit au large de Ceylan¹³¹⁹ et Mahé de La Bourdonnais s'empare de Madras¹³²⁰. Dupleix ayant gardé la grande partie de ces esclaves pour les incorporer dans ses troupes, le Conseil Supérieur demande aux autorités de Pondichéry de renvoyer au moins les esclaves mariés et se retrouve dans l'obligation d'acheter les autres aux habitants pour calmer leur ire¹³²¹. En 1748, les escadres de Bouvet de Lozier et de Kersaint recrutent à nouveau des esclaves pour servir sur leurs navires lors de leur passage aux Mascareignes¹³²². Au cours de la guerre de Sept Ans, l'escadre de Serquigny d'Aché embarque au moins quatre cents esclaves à Bourbon¹³²³. D'Estaing inflige de nombreux dommages aux Anglais, grâce à deux navires armés à ses frais, dont l'équipage est composé de cent Français et quatre cents esclaves recrutés à l'île de France¹³²⁴. Le roi lui-même n'est pas hostile au recrutement d'esclaves comme soldats dans ses troupes ; c'est le cas lors de la création du régiment de l'île de France en 1775 dans le but d'assurer la défense des Mascareignes¹³²⁵. En 1780, lors de la guerre d'indépendance américaine, le gouverneur de Bourbon, Murinais de Saint-Maurice, arme des esclaves réputés bons sujets¹³²⁶. Il constitue une vingtaine de compagnies d'esclaves fournis par les colons et les entraîne au maniement des armes avec de gros bâtons, sans tenir compte des remarques qui lui sont faites à propos des dangers que représentent des esclaves ayant un tel savoir-faire militaire¹³²⁷. Les flottes françaises commandées par d'Orves et Suffren venues aux Mascareignes recrutent six cents esclaves dont deux cents à Bourbon¹³²⁸. Pendant la Révolution, les corsaires armés aux Mascareignes ont des esclaves de La Réunion au sein de leurs équipages¹³²⁹. Au moment de leur recrutement, ils ne doivent pas être nouveaux dans la colonie, être robustes,

¹³¹⁸ Albert Lougnon, *Correspondance du Conseil Supérieur*, tome V, p. XLIV.

¹³¹⁹ Philippe Haudrière, *op. cit.*, p. 134.

¹³²⁰ Philippe Haudrière, *op. cit.*, p. 130.

¹³²¹ Albert Lougnon, *Correspondance du Conseil Supérieur*, tome V, p. XLIV.

¹³²² ADR, C° 1272.

¹³²³ ADR, 1 Mi 127 R n° 2, Copie de la lettre de Mrs du bureau du commerce de l'isle de Bourbon écrite à M. de Crémont commissaire de la Marine.

¹³²⁴ Auguste Toussaint, *Histoire des îles Mascareignes*. Paris : Berger-Levrault, 1972, 351 p., p. 63.

¹³²⁵ ADR, Ordonnance du Roi portant suppression des trois régiments créés le 18 août 1772 pour la garde des îles de France et de Bourbon et leur incorporation en un seul régiment de quatre bataillons du 21 janvier 1775 O. Fontaine, *Défense et défenseurs de Bourbon (1665-1810°)*. Paris : L'Harmattan, 2014, 572 p., p. 311.

¹³²⁶ ADR, 1 Mi 134 4 n° 1, Lettre du gouverneur de Bourbon du 10 mars 1774.

¹³²⁷ ADR, 1 Mi 135, Mémoire sur l'isle de Bourbon, De la milice, 1785.

¹³²⁸ ADR, 11 C, Lettres des administrateurs généraux aux administrateurs particuliers de Bourbon, du 20 septembre 1781.

¹³²⁹ ADR, L 408, Supplément au rôle d'équipage du corsaire le *Volcan de Mascarin* capitaine François Ripaud du 31 août 1793.

bien portants, et « entendre un peu la langue » ; ils servent efficacement¹³³⁰. En 1794, l'Assemblée Coloniale récidive en recrutant huit cent cinquante Cafres, Créoles et Malgaches, bons sujets, forts et intelligents, pour le service des batteries¹³³¹. A l'île Bourbon, les esclaves participent aux travaux de fortification. Les propriétaires d'esclaves sont tenus de fournir par tête d'esclave recensé un certain nombre de journées de travail par mois au titre de la corvée. En mai, le Conseil Supérieur demande trois cents esclaves manœuvres à l'Assemblée Coloniale dont cinquante doivent être affectés à la batterie située devant le parc d'artillerie, et deux cent cinquante à la batterie et au retranchement du Butor¹³³². Au cours de cette année, des esclaves sont mobilisés sur des chantiers de fortification à Saint-Paul¹³³³, Sainte-Marie¹³³⁴, Saint-Benoît¹³³⁵, Saint-Pierre¹³³⁶. Entre 1804 et 1806, les autorités louent des esclaves aux habitants pour la réparation et la construction des fortifications¹³³⁷. Les destructions provoquées par les Anglais en 1809 lors de leur attaque de Saint-Paul imposent au total la réquisition de huit cents esclaves pour relever les batteries de ce quartier¹³³⁸ et de deux cents autres pour réparer celles de Saint-Gilles¹³³⁹. En 1810, les esclaves s'activent sur le chantier de remise en état de la route de la Montagne reliant le nord de la colonie à l'ouest¹³⁴⁰. Ces travaux n'ont pas besoin uniquement de manœuvres, mais aussi d'esclaves talentueux : charpentier, menuisier, forgeron, charron, serrurier, armurier (dérouilleur). Quand les ateliers de la république manquent d'esclaves armuriers¹³⁴¹, ceux des habitants sont sollicités¹³⁴². Parmi les esclaves de commune, certains gardent les vigies¹³⁴³.

Ce recours presque régulier aux esclaves à des fins guerrières est assez contradictoire et déroutant, dans la mesure où la peur des esclaves armés agite constamment les esprits de ceux qui redoutent la corrosion du

¹³³⁰ ADR, 1 Mi 127 R n° 2, Copie de la lettre de Mrs du Bureau du commerce de l'île de Bourbon écrite à M. de Crémont commissaire de la Marine.

¹³³¹ ADR, L 422, Séance du Conseil de défense du 26 frimaire an 3.

¹³³² ADR, L 422, *id.*

¹³³³ ADR, L 422, Séance du Conseil de Défense du 14 août 1794.

¹³³⁴ ADR, L 422 Séance du Conseil de défense du 23 août 1794.

¹³³⁵ ADR, L 422, Séance du Conseil de défense du 13 septembre 1794.

¹³³⁶ ADR, L 422, Séance du Conseil de défense de juillet 1794.

¹³³⁷ ADR, L 107, Lettre du lieutenant général commandant à l'île de La Réunion à l'agent général de police du 1^{er} jour complémentaire de l'an 12 et L 423, Lettre du commandant de l'artillerie au lieutenant général commandant à l'île de La Réunion du 9 prairial an 13 et Lettre du sous-directeur du génie Soleille au lieutenant général commandant à l'île de La Réunion du 19 brumaire an 14.

¹³³⁸ ADR, L 120, Lettre du gouverneur de Sainte-Suzanne au sous-préfet du 11 octobre 1809.

¹³³⁹ ADR, L 117, Correspondance active et ordres communs des lieutenants gouverneurs et du sous préfet du 10 novembre 1809.

¹³⁴⁰ ADR, 1 Mi 144, Correspondance des administrateurs particuliers de l'île Bonaparte aux administrateurs généraux des Mascareignes du 23 avril 1810.

¹³⁴¹ ADR, L 107, Lettre du lieutenant général commandant à l'île de La Réunion... citée.

¹³⁴² ADR, L 107, Lettre du commandant de l'artillerie Laprade au lieutenant général commandant à l'île de La Réunion du 18 prairial an 12.

¹³⁴³ ADR, L 422, Séance du Conseil de Défense du 25 brumaire an 3.

système par un soulèvement général des esclaves épris de liberté. L'esclave surpris avec une arme est automatiquement dénoncé et il ne reste pas impuni. En 1778, l'esclave du chirurgien Deschamps lui vole un fusil à deux coups et s'enfuit en compagnie de deux esclaves nouveaux. Lui et un de ses compagnons sont repris avec le fusil et une corne à poudre dans le fond de la ravine de la Grande Chaloupe¹³⁴⁴. Malgré cette peur, l'habitude d'armer les esclaves perdure. En 1807, le gouverneur des Bruslys indique que pour lutter contre les vols, les propriétaires lésés doivent armer leurs esclaves de confiance¹³⁴⁵. Cependant, la fiabilité des esclaves en cas d'attaque ennemie n'est pas reconnue par tous. En 1799, un officier à la retraite, Cassebonne, considère que le recrutement d'esclaves dans ce cas précis serait un « poison ». Il ne se trompe pas, car dix ans plus tard, lors de l'attaque de Saint-Paul par les Anglais, en plein combat les esclaves employés aux pièces de campagne abandonnent la partie. A la fin des combats, certains esclaves pillent la ville et collaborent avec l'ennemi¹³⁴⁶. Ils ne se sentent peut-être pas tenus d'agir autrement après le forfait et la fuite des habitants.

Les esclaves choisis pour assurer la défense de l'île ou de l'empire colonial français doivent leur promotion à leurs qualités propres : leur aptitude à assimiler de nouveaux savoir-faire, leur ardeur et leur efficacité au travail, leur esprit mesuré, leur fidélité au maître. Cette première lutte engendre sa propre réalité. Bien avant la première abolition de l'esclavage (1794), ceux-là sont appréciés, connus et reconnus. Leur apprentissage militaire ne les conduit pas à bouleverser en profondeur le système en vigueur ; il nous introduit au contraire au cœur des contradictions internes de ce système ; ces esclaves devenus soldats grâce à leur zèle dans l'espace habitationnaire profitent finalement d'une source de reconnaissance fabriquée inconsciemment par les gouvernants eux-mêmes, par les représentants du pouvoir parisien. Dans ce cas précis, l'esclave use de la force sur ordre des administrateurs, non pas pour s'opposer au système ou le détruire, mais pour le protéger, et il obtient après sa révélation de soi, en récompense de la part des donneurs d'ordre, leur reconnaissance. La violence exercée sur les champs de bataille ne permet pas d'attirer l'attention des gouvernants sur la cause des esclaves d'une manière générale, mais l'esclave-soldat atteint, lui, de manière détournée son objectif, car l'esclave n'a qu'une intention, vivre libre. Dans cet étui existentiel, les moindres frémissements ne doivent pas être passés sous silence. L'humanité de la poignée d'esclaves-soldats qui accèdent à la liberté est directement ou indirectement admise. Cette reconnaissance est limitée, timide¹³⁴⁷, mais elle est réelle car elle est

¹³⁴⁴ ADR, 44 B, Affaire pénale du 23 octobre 1778.

¹³⁴⁵ ADR, L 109, Correspondance active du lieutenant-gouverneur Des Bruslys au capitaine général du 23 janvier 1807.

¹³⁴⁶ ADR, 1 Mi 143 R n° 3, Lettre à M. le commissaire de justice du 4 octobre 1809.

¹³⁴⁷ Cette reconnaissance n'est pas le produit pur d'une résistance. Mais l'esclave-soldat a apporté positivement la preuve de sa qualité de sujet. En faisant la preuve pour autrui, il s'avère tel. Il propose une acception de la reconnaissance proche de Laitinen ; la reconnaissance en tant

reconnaissance d'une singularité ; elle élargit à sa manière le cadre des possibles.

B. L'esclave chanteur ou conteur sur le chemin de la reconnaissance

Pour le maître, seul le travail compte. Après le travail, pourvu qu'il reste dans la proximité du maître, ce dernier le laisse agir à sa guise ; il n'éprouve pas le besoin de s'épancher sur ses faits et gestes. Tel n'est pas le cas du voyageur-visiteur étranger. Le bruit de la voix de l'esclave dans le silence de la nuit l'interpelle. En fait, l'esclave sait se faire omniprésent du matin jusque tard dans la nuit. Son chant occupe l'espace nuit et jour. Il chante le jour dans les champs, dans l'atelier, autour de l'argamasse, pendant qu'il travaille pour oublier la répétitivité des gestes et les tâches pénibles ; il se remémore sa terre natale et ses parents perdus, il versifie ses souffrances. Son chant, c'est son espace de liberté. En la matière, il cultive l'art de l'improvisation. Il refuse de se laisser cerner par les ténèbres de l'inaperçu. Les maîtres de la colonie qui l'ont invité à venir travailler chez eux, ne doivent pas oublier un seul instant sa présence et sa misère. Ainsi, dans *Souvenirs d'un aveugle, Voyage autour du monde*, Jacques Arago consigne une chanson improvisée par un esclave qualifié par son maître de « dangereux coquin » doté « d'une fierté que n'ont pas ses camarades », lors de sa visite d'une habitation à Saint-Denis. « D'une voix gutturale et sur un air qui n'avait que trois notes, il psalmodia les paroles suivantes en mauvais créole assez passablement rimé :

«Angole est mon pays,

Hi ! Hi !

Mes pères et sœurs sont là

Ah ! Ah !

Un beau jour je tuerai,

Eh ! Eh !

Et j'y serai bientôt

Oh ! Oh !

Moi, fatigué de labourer la terre,

Moi, fatigué de recevoir des coups,

Je ne veux pas attendre davantage,

Et quand mes frères auront autant de cœur que moi...

Je ne veux pas achever ma chanson,

Car maître est là qui m'écoute

Et quand l'étranger sera parti,

Avec bon maître qui nous frappe si fort,

Moi vous dirai, mes camarades,

que réponse à quelque chose (par exemple une autonomie potentielle) et une contribution au fait que la personne puisse jouir de ces caractéristiques (une autonomie réelle).

Ce qu'il faut faire pour ne plus être esclaves".

Vous entendez ce misérable, dit le planteur en m'entraînant ; si les autres avaient autant d'énergie que lui, mon habitation serait bientôt au pillage »¹³⁴⁸.

Ce chant est riche en images, en analogies et en allusions ! « Combien de fois me suis-je endormi aux chants du noir, aux sons mélancoliques du vali et du bobre, qui se prolongent souvent jusqu'au milieu de la nuit » note Auguste Billiard lors de sa visite de l'île à la fin des années 1810¹³⁴⁹ ! Après le repas du soir, le silence de la nuit est troublé par le cri strident des grillons, le croassement des crapauds, mais aussi par le chant monotone d'un vieil esclave qui s'accompagne du bobre¹³⁵⁰ et du vali¹³⁵¹. Chant monotone ! Voix vertigineuse, cristalline et sombre tout à la fois, qu'anime une profonde mélancolie. Son incantation est gorgée de douceur. Rien de volubile. Juste une paix solennelle qui suit le labeur harassant des jours. Cette voix dissipe l'obscurité et déchire le silence. Elle intimide la pénombre et permet à celui qui l'entend de sentir le cœur du chanteur. Elle donne un répit au cauchemar et crédibilise l'idée de délivrance.

Le soir, les plus vieux racontent l'histoire de leur vie, les contes de leur pays d'origine. Ceux qui chantent, ceux qui racontent des contes ou des histoires fabuleuses à leurs frères de misère, ne se sentent plus esclaves. Leurs paroles s'échappent sans contrainte. Elles sont écoutées religieusement. Ceux qui les écoutent, qu'ils soient maîtres ou esclaves ne peuvent que louer les qualités oratoires de ces passeurs de mémoire. Ils sont en terre de transmission de la connaissance ou tout simplement de reconnaissance de leur humanité. Cette liberté de parole donne à l'esclave une vraie respiration, un vrai souffle de liberté et est une aubaine pour le chercheur. Il dispose là d'un matériau qui lui permet de pénétrer au cœur de ce système et de palper des réalités imperceptibles autrement.

C. L'initiative du roi Louis Philippe en matière de connaissance

La politique suivie en matière de recensements à Bourbon sous la monarchie de Juillet contribue à nous fournir une masse documentaire inédite. A partir du 1^{er} janvier 1834, une nouvelle étape est franchie en matière de recensement ; les états annuellement remis à l'administration municipale par les maîtres d'esclaves ou par leurs fondés de pouvoirs, doivent indiquer les noms, prénoms, âge, sexe, caste des individus, les signes particuliers aptes à les faire reconnaître, le genre de travail auquel ils sont

¹³⁴⁸ Jacques Arago, *Souvenirs d'un aveugle. Voyage autour du monde*. Paris : Librairie théâtrale, 1844, 224 p., p. 46.

¹³⁴⁹ A. Billiard, *Voyage aux colonies orientales*, p. 71.

¹³⁵⁰ Le bobre est un arc dont la corde de pitte, autrement d'agave, résonne sur une petitealebasse placée à l'une des deux extrémités.

¹³⁵¹ Le vali est une lyre cylindrique dont les cordes, au nombre de sept ou huit, sont distribuées autour d'un tronçon ou d'une petite colonne de bambou ; elles sont formées de filets d'écorce, détachés du cylindre lui-même, et tendus par des chevalets placés près de nœuds qui sont à l'un et l'autre bout.

employés. Ils doivent mentionner individuellement et par date des mutations qui depuis le précédent recensement auraient produit des augmentations ou des diminutions dans le nombre des esclaves¹³⁵². En 1837, l'état de recensement en usage à Bourbon s'attache aussi à quantifier le phénomène du marronnage¹³⁵³.

Dès 1838, quelques rares moyens et grands propriétaires d'esclaves livrent un descriptif plus élaboré. L'esclave n'est plus un simple meuble, puisqu'il apparaît avec un visage. Le maître passe ainsi de la myopie autarcique à la clarté philanthropique de son prochain. Il doit comprendre que l'esclave, cet autre, est un autre lui-même. En remplissant cette fiche individuelle de recensement, il n'accomplit pas seulement un simple devoir civique en vue de la fixation du montant de son imposition. Dans sa présentation de son personnel esclave, les caractères physiques et les handicaps priment. Ainsi à Sainte-Marie, chez François Valentin Manès, Candide âgé de 39 ans a une figure ouverte, Edmond 59 ans a les sourcils épais, les Créoles, Charles âgé de 22 ans a la barbe fournie, Faustin 36 ans a le visage rond, Prosper 44 ans a les yeux saillants, les Malgaches Ambroise, Antoine, Félix, Henry, Lubin, Romuald, Simon, âgés entre 20 et 34 ans, n'ont aucun signe particulier, mais possèdent « les traits qui caractérisent ces insulaires », les Cafres Caliste 40 ans a le front protubérant, Cambronne 33 ans a une taille herculéenne, Cendrier 32 ans a une figure fine, Gustave 25 ans a une figure plate, Gabriel 26 ans a une figure ouverte, Hypolite 48 ans a les lèvres vermeilles, Jean 31 ans a les épaules élevées, Lafortune 2^{ème} a une taille effilée, Ouvre l'œil 28 ans a une figure agréable, Pistolet 31 ans a une figure jaunâtre, Picard, 28 ans a les lèvres retroussées, Thélémaque 30 ans a le menton pointu. Chez Mme Auguste Pierre Thomas Vernéty, les Cafres Myrtel âgé de 50 ans a de grosses lèvres pendantes, Paul 40 ans a les pieds renversés, Louis 46 ans est maigre de corps et a peu de dents, Jean-Louis 41 ans est maigre de complexion ; les Malgaches Alcala 26 ans a un joli corps, Sophie 41 ans est maigre, Jeannette 38 ans est forte de corps, Nina 21 ans a les lèvres percées, Marie Anne 19 ans est petite, la Cafrine Anne 50 ans a les grosses lèvres ulcérées, les Créoles Désiré 39 ans est sec, maigre de corps, Théodore 17ans est fort et trapu, joli noir, Nancy est forte et trapue. M. Ruyneau de Saint-Georges dit que le Malgache Denis 38 ans a les cheveux malabars, le Créole Jérôme 16 ans a de grandes dents, les Malgaches Benjamin 36 ans a les yeux ronds, Henry 25 ans est édenté, les Cafres Azor 34 ans marche en dedans, Daniel 27 ans a les bras crochus, Fortuné 26 ans a les dents pointus, Licandy 32 ans est édenté, Jean-Marie est bègue. Chez M. Ruyneau de Saint-Georges, Thésée 38 ans a des crabes. Chez Louis de Langlard, les Créoles Jérôme 16 ans a de grandes dents, Narcisse, 42 ans a de grosses lèvres, les Malgaches Azor 35 ans et Joseph 46 ans sont édentés, Farla 60 ans a les dents noires, Salim 42 ans a un rire niais, Laprad 29 ans a

¹³⁵² ADR, BOR 1833, Dépêche du ministre de la Marine et des Colonies du 23 août 1833 relative à l'ordonnance royale concernant les recensements des esclaves, p. 238-243.

¹³⁵³ ADR, 6 M 641, Recensement Saint-Paul 1837.

une figure bête, Antonin 31 ans est un loustique, les Cafres Azor 34 ans marche en dedans, Clamouck 25 ans a une marche paresseuse.

La physionomie de l'esclave donne parfois au déclarant une idée de son caractère. François Valentin Manès, habitant de Sainte-Marie, mentionne que le Créole Alidor âgé de 28 ans a l'air boudeur, les Cafres Barthélémy 36 ans, a l'air décidé, Bécasse 32 ans a une figure patibulaire, Croque mitaine 33 ans a l'air malin, Désir 28 ans est assez laid, Ernest 26 ans a l'air soucieux, Fantaisie 2^{ème} a l'air inquiet, Michel 37 ans a un air moqueur, Marengo, 32 ans a un air taquin ; Chez Louis de Langlard, les Créoles Casimir 37 ans a une figure romaine, Casimir 37 ans a la figure bonhomme. L'esclave apparaît ici tel qu'en lui-même. Il ne parvient pas à étouffer l'homme intérieur. « Ce soi-même réel et véritable », traduit par ce maître par des expressions définissant soit le mal-être de l'esclave, « air boudeur », « air inquiet », soit son art du bris collage « air décidé », « air moqueur », « air malin », « air taquin ». Comme le temps de l'esclavage n'est pas le temps de la communication, il ne peut pas être celui de l'uniformité des apparences. Le visage de l'esclave trahit son intérieur ; il est franc. Selon Bertillon, « la bonté embellit, la malignité enlaidit ». L'esclave n'a pas besoin de parler pour exprimer son moi profond. Son visage suffit. La contemplation de son visage permet de constater les effets de la société civile sur le sujet lui-même et de définir la société esclavagiste bourbonnaise comme une société de silence mais non une société de mystère. Le silence de l'esclave est un silence de révolte, un silence abolitionniste, un silence moqueur et parfois un silence complaisant. L'esclave n'étant rien, n'ayant qu'un désir, vivre libre, il n'a pas à défendre son espace intérieur. Sa contenance extérieure est le plus souvent à l'image des dispositions de son cœur. Son visage n'est pas disjoint de sa figure. Au final, tant que dure l'esclavage, l'individu qui le subit ne disparaît pas dans la grégarité.

Certaines remarques sont à l'avantage des Cafres : Zéphyr 35 ans a un corps d'athlète, Tambour 30 ans, Victor 31 ans, Villebrode 48 ans, Valentin 29 ans, Vulcain 41 ans ont de « bonnes figures de cafre », Lamour 33 ans est beau, Reine 29 ans a de beaux yeux, Françoise 35 ans a une figure douce, Gertrude 34 ans est une belle femme. Chez Louis de Langlard, Joseph 28 ans a une figure douce.

Le défaut dominant de l'esclave est parfois son signe caractéristique. François Valentin Manès François 35 ans est étourdi, Lafortune 1^{er} 50 ans est une vraie bobèche, preuve qu'elle évolue loin du maître et de sa famille, que son métier n'a pas été précédé d'un dégrossissement quelconque.

Certains propriétaires s'en tiennent davantage au teint et aux tatouages. Chez Charles Arthur Vergoz, le Créole Auguste 38 ans comme la Malaise Sophie 29 ans ont le teint cuivré, la créole Olympe 38 ans a le teint noir, le Malgache Justin 27 ans a le teint clair, les Cafres Petit Lindor 20 ans, chez Mlle Payet les Créoles Pierrot 48 ans est très noir. Chez Louis Chasseriau, le Malais Numa 27 ans est très clair, le Créole Charles 24 ans est très noir, de même que les Cafres Adonis 50 ans, Apollon 35 ans, Caprice 26

ans, Chérubin, 44 ans, Célinie 34 ans, la Malaise Octavie est très claire. Chez Charles Arthur Vergoz Alphonse 21 ans, est tatoué sur le nez chez M. Ruyneau de Saint-Georges La fortune 39 ans est tatoué sur le nez.

Parmi les femmes, les Créoles, Agathe 44 ans, a « l'air enjoué », Elise 17 ans est « courtaude », Pauline 39 ans a une « figure ouverte », Ursule 20 ans a « l'air boudeur », Irma 26 ans a la lèvre inférieure pendante, les Malgaches Eugénie 33 ans est « bougonne », Flavie 50 ans a une « figure triste », Cécile, 42 ans a de « gros traits », Rosine 48 ans a la « bouche rentrée », les Cafrines Constance 38 ans a le « front large », Clarice 42 ans a la « face large », Toinette est « allègre ». Certaines sont très épuisées ou ont des maladies graves. Parmi les Cafrines, Victoire 46 ans a un « corps fatigué », Célestine 69 ans est « caduque », la Malgache Victorine a les écrouelles. Chez Ruyneau de Saint-Georges, les Malgaches Fanny, 49 ans a les « orteils écartés », Julie 29 ans a de « gros seins », Victoire 46 ans a de « grosses fesses ». Dans ce lot encore, celles qui ont la « figure ouverte », « allègre », n'acceptent pas certainement leur sort de la même manière que celles qui ont « l'air boudeur », une « figure triste » ou « bougonne ».

Chez François Valentin Manès, les Cafrines Isabeau 35 ans, Mouchette 23 ans, Marianne 2^{ème} 34 ans, Modeste 39 ans, Prudence 34 ans, Hortense 31 ans, ont les lèvres percées et sont plus ou moins tatouées.

L'arrêté du gouverneur de Hell du 9 décembre 1839 promulgue dans la colonie l'ordonnance royale du 11 juin 1839 sur les recensements. Désormais, sur chaque feuille de recensement, doivent figurer les noms des esclaves, leur sexe, âge, et signes particuliers propres à constater leur identité. Le propriétaire doit aussi indiquer ceux de ses esclaves qui dépendent des habitations rurales avec mention du nom de ces habitations et ceux qui sont employés dans les villes et bourgs avec désignation du bourg et de la ville où ils sont employés. Les esclaves qui portent le même nom doivent être distingués par des numéros ou par des surnoms¹³⁵⁴.

Un nouvel arrêté du 22 octobre 1840¹³⁵⁵ détermine le modèle imprimé de la feuille de recensement qui doit désormais être délivrée au propriétaire d'esclaves. Une nouvelle étape est franchie. La partie des états de recensement individuel ayant cours à Bourbon concernant les esclaves doit exposer dans l'ordre leurs noms, âge, sexe, caste, couleur, cheveux, taille, profession et enfin leurs signes particuliers¹³⁵⁶. Les premiers déclarants hésitent à remplir toutes ces rubriques, notamment la dernière. Mais à partir de 1844, l'habitude accroît la fiabilité et l'importance de la source. Malheureusement, elle est lacunaire car elle a subi l'usure du temps. Mais le déchiffrement du corps de l'esclave par le maître l'oblige à voir en lui à plus ou moins brève échéance, qu'il le veuille ou non, un semblable, un égal. De manière tout à fait inattendue, c'est la loi qui bizarrement aboutit à cette nouvelle prise en compte.

¹³⁵⁴ ADR, BOR 1839, Arrêté du 9 décembre 1839 p. 261-263.

¹³⁵⁵ ADR, BOR 1840, Arrêté concernant les recensements du 22 octobre 1840, p. 244-245.

¹³⁵⁶ ADR, 6 M 661, Recensement de 1840 (Saint-Paul).

II – Le sens d'un autre mystère de la nuit aphasique : la danse

Les corps des esclaves racontent une autre histoire. Si le chant s'invite pendant le travail, il peut se donner libre cours pendant les temps de berloque¹³⁵⁷, le dimanche et les jours fériés. Le maréchal de Bièvre souligne pour l'époque révolutionnaire qu'après la corvée du dimanche matin, le chant et la danse occupent le reste de la journée.

« Les jours fériés la matinée se passait pour les esclaves à moudre le maïs ou à piler le riz. L'après-midi et la soirée ils se divertissaient ensemble au milieu de leur camp.

Dans un accompagnement barbare de tambours et de grelots de cuivre, des mélopées nasillardes se déroulaient inlassablement, psalmodiées d'abord par quelques voix monotones, mugies ensuite par un chœur formidable. Entre temps, on buvait de l'arack : puis sous l'excitation de cet alcool, la danse commençait sorte de pantomime lascive, dite séga Bourbon. Ces primitifs mimaient l'amour, mais l'amour furieux, tel que le fait naître, en calcinant la peau, le soleil dévorant de l'Afrique, cet amour qui n'a rien de poétique, qui n'approche pas l'homme des anges, mais le fait beau encore puisqu'il le fait fort et entreprenant... Puis, noirs et négresses, épuisés par leurs contorsions cyniques, terrassés par les poisons de l'arack s'endormaient lourdement »¹³⁵⁸.

Ces loisirs pratiques rapprochent les esclaves des ancêtres. La transe accouplée à la musique met à nu les vérités les plus intimes. Il nous semble que la danse évoquée là est toujours plus rituelle que festive, sauf lorsqu'elle se déroule aux heures et place indiquée dans chaque quartier par les autorités. Le sommeil évoqué par l'auteur à la fin de sa présentation d'une scène de danse des esclaves intervient certainement après que le corps du danseur a été plusieurs fois totalement possédé par l'esprit, après qu'il s'est affalé, immobile et qu'il a renoué avec le présent, après avoir été aspergé par le maître de cérémonie d'une eau préparée à partir de plantes qui ont la vertu d'éloigner les entités et après en avoir bu quelques gorgées. Le sens de cette prise en charge peut échapper à un étranger peu informé, pour lequel d'ailleurs tout ce qui provient de l'Africain ou du Malgache est « barbare ». Pour lui, leur danse entraînant une grande dépense physique les épuise tellement qu'après une séance, ils n'ont plus qu'à dormir lourdement. La réalité est bien plus complexe ; il faut savoir regarder et les yeux du non-initié imbu de sa personne ne peuvent pas tout percevoir. Son témoignage sur la structure d'alternance, entre un soliste et un chœur constitue un élément du séga originel, mais aussi du maloya-transe.

Cette pratique de la danse entraîne une telle dépense d'énergie – déhanchement rapide, balancement incessant du cou, ondulation du buste, des bras, agitation du bassin – que le médecin Charles Morizot en vient à craindre

¹³⁵⁷ Mot créole qui signifie repos.

¹³⁵⁸ Maréchal de Bièvre, p. 46.

des conséquences néfastes pour leur santé. La musique semble provoquer des réflexes incontrôlés. Elle s'attaque aux aspérités de leurs corps, avant d'en extirper toutes les impuretés. Elle les contraint aux mouvements les plus osés et aux contorsions les plus inattendues. Le chant, la musique, la danse les font franchir le mur de la liberté. La danse leur permet de perdre de la sueur et d'extérioriser toutes leurs mauvaises pensées. Elle les libère de la rancune sournoise dissimulée au fond de leurs corps. Elle constitue une manière de s'approprier le temps qui passe, de s'aérer l'esprit, de dompter la mort dont elle les rapproche inexorablement. Ils sont alors dans un hors-monde en se connectant à l'intimité de l'autre et en se retrouvant habités par des personnes inconnues, en jouissant immédiatement, sans attendre le lendemain. L'existence pour eux doit se gérer en dehors de tout jugement moral, dans la plénitude et l'intensité nocturne de chaque instant, dans l'ici et maintenant. Ils dansent pour quitter leurs corps et s'évader de leurs tristes vies. Ils invoquent leurs ancêtres qui pourraient leur offrir un monde dépouillé de la dictature de l'inévitable. La course vers le néant s'exprime sous la forme d'une célébration voluptueuse d'une vie en dehors de la vie, d'un lieu imaginaire où ils se réfugient pour ignorer le réel odieux et insupportable. Le désabusement ne s'énonce pas sur le registre de la modestie et de l'amertume, mais plutôt sur le mode de la démesure et de l'excès. Comme la vie ne vaut rien, rien ne mérite qu'ils s'infligent les sacrifices de l'ascétisme. La débauche est une forme raffinée du nihilisme. La danse est le vecteur vers le vide, le moyen de s'oublier soi-même et de parvenir à l'absolu. L'esclave célèbre le nihilisme de la vacuité. Il se rend absent à tout. Il fait le mort avec une conscience absolue, c'est-à-dire nulle de tout contenu. La danse dépouille l'esprit des rêves illusoire qui tissent la trame du quotidien. Elle leur rappelle constamment qu'il n'y a rien à perdre ni à gagner de la vie, rien qui ne soit un mirage. En Afrique, la danse, dans ses formes les plus élaborées, s'impose comme une offrande aux esprits, souvent dans une intention thérapeutique. Il lui est attribué une origine divine, car elle transcende les gestes du corps, les attitudes qui relèvent de la vie profane, utilitaire. Elle apporte la force pour affronter les épreuves de la vie. Chacun sort rajeuni de l'épreuve. La vérité ancestrale du corps de l'Africain ne peut être niée ; son corps est sens, et pas seulement sensations¹³⁵⁹.

Le médecin Charles Morizot pense que la dépense d'énergie que suscite la danse peut déclencher de graves accidents, notamment la pleurésie. La danse pratiquée avec excès est nocive pour l'homme qui exerce l'art de guérir. Certes, il insiste sur le côté lascif, mais rien ne semble l'intriguer. La danse sur cette place publique n'a certainement pas le même sens que celle exécutée sur l'habitation. La transe ne peut être absente du maloya exécuté à l'intérieur de l'habitation. L'agitation désordonnée du corps et la grande dépense d'énergie occasionnée par la transe ne transparaissent pas ici. Il faut

¹³⁵⁹ Alain-Michel Boyer, *Le corps africain*. Paris : Ed. Hazan, 2000, p. 123-124.

ajouter que les lendemains de transe, le corps est forcément endolori. Il doit être frictionné, massé et rester au repos.

«Egalement passionnés pour la danse, on les voit tous les dimanches se rassembler en foule, ordinairement au bord de la mer, former des cercles au milieu desquels se trouvent les instruments de musique (les bobres, les tamtams). Leur danse est très lascive et excessivement fatigante ; tous les muscles de leur corps sont convulsivement agités, et au bout d'un certain temps ils se trouvent entièrement couverts de sueur ; ils poussent cet exercice jusqu'à tomber de lassitude, c'est une vraie fureur. L'on conçoit que dans cet état, la moindre influence extérieure suffit pour donner lieu à de graves accidents, parmi lesquels la pleurésie tient le premier rang »¹³⁶⁰.

Dans sa présentation de la fête organisée à la fin de la campagne sucrière, Pierre Amable de Sigoyer évoque les danses de chaque groupe ethno-culturel du monde esclave. La religion animiste ne dissocie pas le sacré du profane. Toutes les danses animistes sont sacrées. Les unes, initiatiques, sont réservées aux lieux de culte¹³⁶¹, les autres peuvent être exécutées dans les temples et sur les places publiques. Ces dernières sont appelées « bamboulas ». Elles ont le caractère de prières et de divertissements. L'auteur de l'article « Séga » dans *l'Album de l'île de La Réunion* publié par Louis Antoine Roussin la présente comme une danse pour ravir dans tous les sens du terme :

«Voilà une danse que n'avouerait certainement pas la divine *Terpsichore*¹³⁶² ; une danse que n'eût pas comprise sans doute le *Diou dé la danse*, l'incomparable *Vestris*¹³⁶³ : est-ce à dire pour cela qu'elle n'ait pas son mérite ? Loin de vous une pareille conclusion : le séga peut effaroucher la pudique muse grecque embarrassée dans sa longue flottante : il peut déconcerter les jarrets élastiques d'un danseur d'opéra ; mais il est et restera, malgré la Grèce et le corps de ballets, une danse pleine d'originalité et d'une désinvolture toute particulière. Que deviendrait la décence classique au milieu d'un séga ? (...) C'est la danse dans tout son élan et son caprice originels, c'est une suite d'attitudes languissantes ou animées, de pas pressés ou ralentis, de gestes violents et d'un tressaillement à peine visible, tout cela accompagné par les sifflements oppressés d'une poitrine que soulève le désir. Ce n'est pas l'art du chorégraphe qui dirige les mouvements du danseur : c'est la passion, c'est l'amour, et quel amour ! Non pas celui de nos salons, parfumé de verveine et ganté de blanc ; mais l'amour furieux, tel que le fait naître dans le cœur, en calcinant la peau, le soleil dévorant de l'Afrique ; cet amour qui n'a rien de poétique, si vous le voulez analyser à fond, qui n'approche pas l'homme des anges, comme vous le dirait un mystique

¹³⁶⁰ Ch. Morizot, « Considérations ... », p. 16.

¹³⁶¹ Appelées aujourd'hui « boucans » à La Réunion.

¹³⁶² Muse de la danse, du chant choral et de la poésie lyrique dans la mythologie grecque.

¹³⁶³ Danseur italien (1729-1808), surnommé « le Dieu de la Danse », il débute en Italie et à partir de 1748, il fait carrière à l'Opéra de Paris, où il occupe les rôles principaux de plus de 70 ballets ou opéras. Il meurt à Paris en 1808.

élégiaque, mais qui le fait beau encore parce qu'il le fait fort et entreprenant, parce qu'en lui donnant trop souvent, hélas ! La race aveugle du tigre et du lion, il lui donne aussi un reflet de leur énergie et de leur sauvage grandeur. Une pantomime où tout s'improvise, où chaque pas est conçu et exécuté au même instant, où chacun apporte sa verve et son caractère propre, où, sur six danseurs, vous n'en trouverez peut-être pas en reproduisant les poses et les gestes du premier, où tout est bien qui va au but, c'est-à-dire la traduction des désirs les plus irrités et des ardeurs les plus dévorantes, voilà ce qu'est le séga, ou du moins ce que j'y ai vu »¹³⁶⁴.

Il faut rappeler ici que la danse tient une grande place dans toutes les religions anciennes. Même les pères de l'Eglise reconnaissent ses pouvoirs émotionnels, expressifs et distrayants. L'Eglise catholique n'a jamais condamné la danse de manière absolue. Les pères de l'Eglise et les conciles du Moyen-Age s'élèvent contre les danses excessives et immorales. A Bourbon, les danses sensuelles pratiquées par les Africains notamment ont de quoi déconcerter les prêtres. Ceux-ci les considèrent comme une espèce de bacchanale ; ils les dénoncent comme des instruments de débauche et de corruption.

« Anciennement, du temps de l'esclavage, c'était une bien belle fête que celle-là. On l'appelait le banquet de cannes puisqu'en revenant du dernier champ de cannes, les Noirs se présentent sur une longue file à deux par deux, ayant en tête les commandeurs, à la maison du maître avec un drapeau d'une couleur quelconque, surmonté de plusieurs sommités de cannes à sucre arrangées en bouquet. Le lendemain et pendant deux ou trois jours, il y avait cessation de travaux. Distribution de rhum à volonté. Grand carri de viande. Je me souviens bien qu'à la maison, quand mon père avait sa sucrerie des *Deux Rives*, toute la bande venait invariablement s'emparant vivement de sa personne. Quatre hommes l'enlevaient et en chantant et en dansant, on le promenait ainsi dans tout l'établissement. Ensuite, c'étaient les danses. Chaque caste de Noirs se réunissait à part en groupes séparés et dansait les danses nationales »¹³⁶⁵.

Les esclaves importés sont attachés à leurs mœurs ancestrales. Le Père Levasseur admet que les plus difficiles à convertir au catholicisme sont les Indiens, mais il est très remué par l'affront que lui fait un vieux Malgache et qui en dit long sur la pratique de leur culte ancestral dans le cadre habitationnaire : « Vous êtes le chirurgien de votre Bon Dieu, eh bien ! Moi aussi je suis chirurgien comme vous, je n'ai pas besoin de vous »¹³⁶⁶.

Dans *La danse des Noirs* représentée par Adolphe d'Hastrel de Rivedoux dans une atmosphère apaisée et conviviale, deux Blancs en haut de forme sur un cheval assurent la surveillance des esclaves qui s'amuse. Un autre debout discute avec un esclave qui est assis. La scène se passe dans un

¹³⁶⁴ M. P., « Le séga », *Album de l'île de La Réunion* de Louis Antoine Roussin. Saint-Denis : Roussin, 1860, vol. 1, p. 67-68.

¹³⁶⁵ ADR, 22 J 3, Pierre Amable de Sigoyer, *Journal politique*, 10 mars 1854, p. 159.

¹³⁶⁶ ACSSp., 3 M 1 1b1, Lettre du Père Levasseur du 13 novembre 1842 au Père Libermann.

décor morne avant le repas du soir. Alors que la sucrerie avec sa cheminée qui fume continue à broyer de la canne, la canne, elle, est absente du décor. Tout prouve que le temps du travail n'est pas clos. Cette peinture est une composition ; elle a un rapport lointain avec la réalité, car à l'époque de l'esclavage, il y a un temps pour tout : le temps du loisir ne peut se superposer au temps du travail sur une habitation. Or, elle fait ressortir qu'après leur tâche, les esclaves ont quartier libre et peuvent s'amuser, alors que les autres sont toujours à leur poste. En principe, c'est lorsque le travail est terminé pour tous, que le divertissement peut avoir lieu. Sinon ceux qui travaillent se sentiraient nargués par ceux qui s'amuse. Il s'agit bien ici d'un moment de divertissement, puisque les esclaves dansent et s'en donnent à cœur joie. Trois musiciens animent le bal avec un bobre, un xylophone, un petit rouleur. A droite de la scène, juste devant l'usine, des femmes esclaves sont assises et cuisent le repas. Parmi les hommes, quatre portent un simple langouti ; deux autres ont le torse nu et un pantalon blanc. Deux hommes encore sont vêtus d'une chemise blanche et d'un pantalon de toile bleue, un autre d'une culotte courte blanche et a même un chapeau. Parmi les femmes, deux ont un foulard sur la tête, une robe blanche, ou bleue¹³⁶⁷, une autre a le buste nu. La place des danseurs n'a rien à voir avec la présentation faite du séga dans le précédent article publié dans *l'Album de l'île de La Réunion* de Louis-Antoine Roussin. Chaque homme n'est pas en face de sa partenaire. Au contraire, les hommes sont groupés entre eux et les femmes évoluent à la marge, alors qu'en principe, elles mènent le jeu.

Le cadre de la « Scène de danse » peinte par Antoine-Emile Grimaud vers 1840-1848 est plus réaliste, le temps du travail n'y est pas évoqué. En plus des deux joueurs de tambour, du rouleur, un xylophoniste est au premier plan. Tous font corps avec leur instrument. Cette fois, l'amusement est surveillé par deux gardes à cheval et un autre qui est mêlé à la foule, ce qui tend à signifier qu'elle se passe dans un espace semi-public. La peur de voir l'ordre troublé se dégage nettement. Parmi les badauds figurent deux Blancs avec des hauts de forme, un militaire à calot et des dames blanches, l'une d'elles se pare du soleil à l'aide d'un parasol rouge. Tous épient les moindres gestes des danseurs. Il ne s'agit pas là d'une danse ordinaire. L'espace sacré de la danse est recouvert d'une poudre blanche, certainement de la chaux, qui donne cet aspect vaporeux lorsqu'elle est pilée. Comme la scène se passe non loin de la mer, s'il s'agissait du sable, le ton aurait dû être différent. Autour du danseur principal qui se distingue par le bonnet pointu blanc qu'il a sur le crâne, un pantalon dont une partie est blanche et l'autre rouge et des grelots autour des mollets pour chasser les esprits maléfiques, deux danseurs – un homme et une femme – sont déguisés avec des couvre-sexe en paille. Celle qui sourit semble en transe. A gauche de la scène, les deux femmes esclaves richement habillées dans leur robe verte sont également ailleurs et semblent prêtes à entrer dans la danse. C'est

¹³⁶⁷ D'Hastrel, « La danse des Noirs ».

bien parce qu'il s'agit d'une danse sacrée qu'Antoine-Emile Grimaud ne donne pas à travers cette peinture l'image d'une société esclavagiste cloisonnée. En effet, tous les groupes ethno-culturels se côtoient. Les Blancs sont dans la proximité des esclaves ; ils se sentent concernés par la danse ancestrale de leurs travailleurs ; ils regardent leur chorégraphie avec attention, car ils ne veulent rater aucun de leurs gestes ; ils sont dans une démarche de compréhension. S'il s'agissait d'un bal ordinaire, toute la foule aurait participé à la danse. Il serait trop facile de dire que dès lors que les Blancs ignorent la gestuelle, ils ne peuvent que rester dans l'expectative. Car il n'est jamais difficile d'imiter les pas de danse du maloya. Même certains esclaves ne font que regarder. Le temps de la danse rituelle permet de tisser des liens entre le sommet et la base de l'habitation.

Jacques Arago décrit une danse exécutée par les esclaves de l'Île de France qui a dû certainement l'être aussi à Bourbon, car les aires de recrutement pour ces deux îles ont été les mêmes jusqu'en 1815. Il s'agit de la *cachucha*, danse nationale des gens de Mozambique, de l'Angola et de bien d'autres peuples d'Afrique. Cette danse de séduction se termine par un combat impitoyable entre les rivaux déçus parce qu'ils ont été éconduits.

« Il y a bien des joies ardentes, bien des yeux qui lancent des flammes, bien des bras qui se tordent convulsivement, et des poitrines qui se gonflent et des hurlements qui se retentissent, ce n'est pourtant là que le prélude, l'avant-scène. On se prépare à être heureux, voilà tout. Le bonheur, le voici. Le signal est donné. En un clin d'œil un vaste cercle est formé. Les hommes, les femmes au hasard, les enfants en première ligne afin de pouvoir perpétuer le souvenir de la fête nationale. Au bruit général de tout à l'heure, que je compare au mugissement d'une eau boueuse s'engouffrant dans un vaste égout, vient de succéder un silence que nulle bouche n'oserait encore troubler. Petit à petit, l'air frémit, c'est une maladie je vous jure, âpre, singulière, mais harmonieuse, phrasée ; elle a de la mesure, de la cadence, ce n'est plus du désordre, ce n'est plus un chaos, elle grossit encore, et le crescendo a perdu quelque chose de sa couleur primitive. Ce n'est plus maintenant la voix courbe qui joue ce rôle, c'est aussi la face qui devient grimaçante, hideuse, ce sont les bras qui gesticulent, les jambes qui tremblotent, les pieds qui frappent le sol comme s'il était bouillonnant. Mais une danseuse pénètre dans le cercle, seule d'abord, tournoyant en agitant les bras, elle se courbe, se redresse, passe en revue cette légion de furies sur laquelle elle semble lancer son frénétique délire, c'est à qui l'emportera sur ses rivaux, c'est à qui sera choisi par la reine. Le voilà, il s'élançait à son tour, il se pose victorieusement en face de sa danseuse et les chants des autres acteurs deviennent des airs féroces ; on se bat les flancs, on se frappe la tête, on grince des dents ; on écume, vous diriez la rage d'une meute de loups tombant sur un troupeau de brebis sans défense. Eh bien non ! C'est de la joie, de l'ivresse. La fête est à peine commencée, deux noirs sont entrés en lice, chacun des autres aura son tour ; et ce que vous venez de voir, ce que vous venez d'entendre, c'est une idylle, c'est une bergerie de Racan ; il n'y a

pas encore là de drame, le drame vient plus tard, et ce peuple, je vous jure n'est pas inhabile à prolonger ses instants de bonheur »¹³⁶⁸.

Le chant est pour les esclaves de toutes origines un repère identitaire, il imprime toute leur vie, pendant et hors du travail. Il leur permet d'affronter les instants de solitude, d'opérer la traversée de cette nuit de l'esclavage la tête haute et d'en sortir presque indemne, c'est-à-dire sans sombrer dans la neurasthénie ou la folie. Force est de constater qu'à l'époque de l'esclavage, personne dans cette colonie n'est en mesure d'interdire aux dominés de chanter les chants de leur pays, de battre leur tambour, de jouer leur bobre, leur vali ou tout autre instrument de musique de leur choix, dans le cadre de l'habitation. Depuis le roi Louis XV, le tam-tam et le chant sont admis jusqu'à onze heures du soir¹³⁶⁹. Au contraire, le maître qui apprécie leur goût pour la musique et la qualité de leur prestation grâce à leur bonne oreille musicale, les encourage et les dote d'autres instruments. Certains organisent des fêtes en l'honneur des esclaves domestiques, lors des baptêmes et des mariages. Celles-ci donnent lieu à un repas réunissant les esclaves, le maître et sa famille et elles sont animées par des chants et des danses. Dans une lettre écrite le 29 mars 1765, le lazariste Caulier écrit : « Leurs maîtres et leurs maîtresses même se font une fête personnelle de celle de leurs esclaves domestiques surtout. Ils assistent communément à leur baptême et mariage et fournissent aux dépenses de la noce. Rien n'attache plus ces pauvres infortunés au service de ceux-ci que l'attention de ces maîtres bienfaisants à les pourvoir de logement, hardes et même ustensiles nécessaires pour monter le nouveau ménage. Les missionnaires ne sont pas chiches en ces occurrences... »¹³⁷⁰.

La fin d'une grosse tâche (construction d'un bateau, manipulation de la canne...) est aussi l'occasion d'une fête. Le maître donne alors à ses travailleurs une pause bien méritée d'une journée, sans tenir compte du jour de la semaine – et à partir de la Restauration (1815-1830) au mépris de la législation qui situe les amusements le dimanche en un lieu déterminé par les autorités politiques – et les moyens de s'amuser en leur offrant de l'alcool et de la viande. Le mercredi 15 avril 18...¹³⁷¹, le sieur de Fondaumière qui dirige un établissement de marine à Saint-Pierre offre à ses actionnaires et à différents capitalistes un grand déjeuner. Les esclaves participent eux aussi à la fête. Ils dansent au son de leur tam-tam à l'intérieur de l'emplacement. Un voisin, M. Haouen, parent et associé de M. K/Véguen, décide de faire respecter l'ordonnance du 18 mai 1819 relative aux bals d'esclaves et dépose plainte au commissariat de police contre ces nuisances sonores diurnes néfastes pour sa santé. Le commissaire se rend immédiatement sur les lieux

¹³⁶⁸ Jacques Arago, *Souvenirs d'un aveugle, op. cit.*, p. 37-38

¹³⁶⁹ Prosper Eve, *La laïcité en terre réunionnaise*. Saint-André : Océan Editions, 2005.

¹³⁷⁰ ALP, Vol. 1502, Lettre du 29 mars 1765 du Père Caulier.

¹³⁷¹ Cet événement se situe certainement dans les années 1820, c'est-à-dire peu après la connaissance de l'arrêt du gouverneur Milius par ce plaignant qui tient à ce que ce texte soit appliqué à la lettre.

afin de faire cesser le tapage, assisté de deux policiers, MM. Marchand et Landros. Il trouve la maison principale ouverte, déserte, et les esclaves dansant au fond de la cour au son de trois énormes tam-tams fabriqués par eux pour la circonstance. Il s'agit de trois énormes barriques dont les fonds ont été retirés et remplacés par des peaux. Il s'adresse à l'esclave Zémie pour joindre le sieur de Fondaumière. Celle-ci charge un des danseurs de l'appeler. Après une demi-heure d'attente, le patron des chaloupes, M. Dosimont, se présente et lui apprend que M. de Fondaumière ne peut être dérangé, car il déjeune ; mais il annonce tout de même son intention d'aller le prévenir. Après une heure et demie de vaine attente, le commissaire envoie un policier chercher son matériel de verbalisation – plume, papier, cire, cachet – et saisit les instruments, source de bruits et du litige. Il sévit car depuis plus de six mois un lieu a été assigné aux esclaves au bord de la mer pour danser. Quand cette nouvelle parvient au maire qui participe au repas, celui-ci somme le chef de la police, qui évolue en principe sous ses ordres, de restituer les tambours, mais celui-ci refuse d'obtempérer. Dans cette scène d'amusements des esclaves décidée par le dirigeant de cette société de marine, le maire, le maître et ses invités s'illustrent en tant que défenseurs des intérêts culturels des esclaves, alors que leurs deux opposants (un homme de loi et un habitant grincheux, intolérant et procédurier) s'abritent derrière l'arsenal législatif pour masquer leur intolérance et leur intransigeance¹³⁷². Les premiers estiment que les esclaves dépendant d'eux, ils sont libres du choix du lieu et du moment de leurs amusements ; après l'effort, les esclaves méritent légitimement selon eux de se divertir, de se défouler ; les seconds considèrent que les maîtres doivent se soumettre en la matière aux dispositions réglementaires et que les esclaves n'ont pas à émettre des bruits qui pourraient indisposer des oreilles chastes pendant la semaine. Il en ressort que les bruits émis par les corps des esclaves ne sont pas acceptés par tous. Si le législateur accepte qu'ils s'amuse, il prend les dispositions qui s'imposent pour qu'ils ne troublent pas la quiétude des puissants. Les procéduriers ont des arguments pour donner libre cours à leur esprit procédurier. Ce moment de tension est d'importance, car il met à nu une règle de gestion des corps des esclaves chère aux habitants qui ne croient pas en l'efficacité d'une surveillance acharnée pour obtenir un certain équilibre au sein de l'habitation et améliorer la productivité : si le maître est libre d'exiger des efforts des corps de ses travailleurs forcés, après l'effort, ceux-ci méritent le réconfort. Le réconfort est nécessaire pour obtenir la confiance des esclaves et les motiver, car la danse est simultanément langage et pratique sociale. Les maîtres ne peuvent ignorer que ce retour revivifié à la norme et à l'ordre social originels est un facteur éminent de cohésion de l'ordre social présent. Par la danse, l'esclave tente de réduire l'emprise des pouvoirs sur son corps, qui est le support et l'incarnation d'un modèle.

¹³⁷² ADR, 11 M 91, Rapport du commissaire de police au directeur de l'intérieur du 21 avril 18...

Si, le jour, le maître exploite le corps de l'esclave sans vergogne parce qu'il l'a acheté, par la danse l'esclave desserre l'étau et se libère. En prenant soin de regarder aux moindres de l'esclave, le chercheur suit son entreprise de libération et libère par ce biais la recherche.

III – Un pré-réveil prometteur

Dès les années 1970, les historiens dans le sillage de l'école des Annales, de l'Histoire des Mentalités ne pouvaient se contenter de calquer leurs travaux sur le schéma binaire paresseux et réducteur en vogue (esclave/maître, Blanc/Noir, riche/pauvre). Si l'opposition, la disjonction sont légitimes, attendues et nettement perceptibles à travers les sources laissées par la minorité des marginaux, les carrefours ne peuvent être négligés. Leur découverte exige une lecture prudente et assidue des sources. Si le devoir de vérité impose à l'historien d'être exigeant lors de la quête de ses outils et au moment de l'élaboration de ses fragments de vérité, il ne peut céder ensuite aux pressions des idéologues et ne plus admettre que même l'organisation sociale la plus rétrograde encourage en principe son propre amendement. Dans l'abject système esclavagiste bourbonnais, les esclaves marrons tout comme ceux qui sont affranchis avant 1848 sont ouvertement dans cette dynamique, chacun ne reculant devant aucune épreuve physique ou morale pour arriver à ses fins, c'est-à-dire, vivre libre. Si les stratégies des autres sont moins spectaculaires et restent feutrées le plus souvent, leur existence ne laisse cependant aucun doute : mauvais exécutants des ordres, ralentisseurs de cadences, briseurs d'outils maniés trop violemment, simulateurs de maladies ou d'infirmités, opposants à l'apport de bras gratuits par le recours à l'avortement ou à l'infanticide, pyromane... sont des figures qui sont loin d'être insignifiantes malgré leur faiblesse numérique. Si une minorité d'esclaves brisent le système en usant de la violence, la majorité exécutent les ordres et mettent tout en œuvre pour ne pas aggraver leur cas¹³⁷³. Ces derniers sont ignorés parce qu'ils apparaissent comme des contre-modèles. Révéler cette réalité ne signifie nullement oublier les actes de résistance de quelques-uns.

L'historien ne doit pas être amnésique. Il ne doit utiliser aucun tamis moral et esthétique. La reconnaissance de l'esclavage comme crime contre l'humanité ne doit pas empêcher des études sans concession, faisant ressortir l'extrême complexité de cet odieux système, en se polarisant aussi bien sur les excès et les manquements des maîtres ou les actes de résistance des esclaves que sur le rôle joué par ces derniers pour faire entrer leur pays d'adoption ou de naissance dans le concert des pays exportateurs, sur leurs actes d'héroïsme, leurs découvertes et les efforts consentis par eux pour tirer

¹³⁷³ Dans *Les Marrons*, après avoir écouté Amboilame qui déconseille à ses camarades le départ en marronnage, le Malgache Antacime dit « Malheur pour malheur, tant vaut-il rester chez le maître à manger la misère ». (Louis Timagène Houat, *Les marrons*. Saint-André : rééd. Graphica, 1998, p. 26).

le meilleur du pire, s'ancrer dans leur terre d'adoption en étant convaincu que leur malheur est le fait des hommes et non de l'île, pour se poser en tant qu'être humain et affirmer leur humanité. Dans cet univers poreux, l'historien doit travailler à un anthracite historique et mettre en relief le bris-collage des esclaves.

Les chercheurs qui ont commencé à étudier scientifiquement la pratique de l'esclavage en Amérique¹³⁷⁴, aux Antilles et en indianocéanie dès la fin des années 1960 ont été interpellés par l'absence de documents écrits laissés par les esclaves. Il n'a pas été difficile à certains d'affirmer dans un élan de grande compassion que « faire l'Histoire de l'esclavage, c'est faire l'Histoire du silence ». Ce silence étant présenté comme préjudiciable à l'écriture de cette Histoire, cette formule n'est guère teintée de symbolisme ; elle exclut l'idée du silence prélude à la révélation, du silence qui donne aux choses grandeur et majesté, du silence transcendantal¹³⁷⁵. Parce qu'il faut admettre qu'une partie des esclaves qui prennent leur distance avec le monde de la côte en se réfugiant dans la partie haute de l'île sont à la recherche du silence. Qu'ils le veulent ou non, ceux qui accèdent à cette formule privilégient la logique comptable des maîtres, selon laquelle l'esclave n'est que deux bras. Or, l'esclave comme tout autre individu possède une tête, il pense, il est capable d'élaborer des projets visant à donner un sens à sa vie. Cette formule qui signifie qu'il ne reste plus qu'à écrire sur eux mais sans eux, parce qu'ils n'ont pas laissé d'écrits personnels (lettres à des parents, à des amis, à des administrateurs, romans, poèmes...), parce que nous ne disposons pas de leurs journaux intimes, a connu un succès certain et a produit l'effet inattendu peut-être, la diabolisation de la documentation restante. Mais tout de même ! Dès lors que les gouvernants à Bourbon n'ont pas ouvert à demi les portes de l'école aux esclaves et à leurs enfants avant 1846, est-il sain de cultiver l'espoir de retrouver de longs écrits rédigés par eux, dans le dénuement de leur case, sur du papier volé, avec des plumes d'oie volées, trempées à défaut d'encre dans le sang de leurs veines, à l'instar de Sade dans sa prison, ou alors l'encre généreusement fournie par un (ou une) généreux (se) protecteur (e) ? Après l'abolition de l'esclavage, ils ont été absorbés par une lutte sans merci pour assurer leur survie, au sein d'une société de rejet. Le silence n'est-il pas le lot de tous les dominés – charpentiers, ou scieurs de longs, ou tailleurs de pierre, ou appareilleurs, ou menuisiers, ou maçons, ou lavandières, ou matrones, ou nénaines – dans toutes les sociétés, avancées ou non ?

¹³⁷⁴ En fait, en 2001, à New York, un professeur a fait l'acquisition d'un roman écrit aux Etats-Unis par une esclave. Il s'agit du premier livre écrit par une Noire, avant même la guerre de Sécession. Dans les années 1850, à l'époque du succès de la case de l'oncle Tom, œuvre d'une Blanche, une femme noire qui a conquis sa liberté dans le New Jersey où elle exerce la profession d'institutrice au sein d'une communauté afro-américaine écrivait une autobiographie romancée. (Voir Hannah Crafts, *Autobiographie d'une esclave*. Paris : Payot, 2002).

¹³⁷⁵ Jean Chevalier, Alain Gheerbrant, *Dictionnaire des symboles*. Paris : Robert Laffont, 1982, p. 883-884.

Au fond, ce constat concernant le silence des esclaves est terrible, car il nous renvoie à une triste réalité et nous oriente vers une piste fangeuse. Comme l'Histoire commence en principe avec l'idée que les hommes présentent de leur action, si les esclaves à Bourbon n'ont pas laissé des traces écrites personnelles de leur vie, l'écriture de leur Histoire est sérieusement compromise, pour ne pas dire impossible. Par conséquent, ils demeurent relégués aux marges, à une sorte de shéol. Contentons-nous de dire d'abord que le silence n'est pas absence de bruits. Le silence total renvoie sans doute au temps de la première période intra-utérine, aux trois premiers mois dans les entrailles de la mère¹³⁷⁶. La parole de l'esclave reste intéressante même quand elle est transcrite par un intermédiaire culturel ; elle s'affirme, elle n'est pas toujours déculpabilisante.

Contentons-nous de dire ensuite qu'en tant que producteurs, envers et contre tout, les esclaves font leur Histoire, ils sont entrés dans l'Histoire. Comme tous les autres groupes sociaux qui n'accèdent pas à l'écrit, ils méritent d'être découverts même à partir de sources indirectes, des documents rédigés par les autres, qu'ils soient blancs, administrateurs, commis, artistes, voyageurs... Les chemins de traverse sont l'unique moyen de les sortir de l'oubli.

En fait, cette belle formule est fallacieuse. Comme pour tous les marginaux, des bribes de paroles de l'esclave malgré toutes les contraintes sont arrivées jusqu'à nous. Sa parole surgit quand il se fait dénonciateur de crimes, de sévices et quand il est accusé à tort ou à raison d'avoir commis un crime (marronnage, vol, tuerie, incendie, viol...). Coupable ou non, il doit assurer sa défense, et se révèle alors particulièrement réfléchi et fin d'esprit. Cette parole rare conservée dans les sources judiciaires, bien sûr lacunaires, a le mérite d'exister. Précisons que les sources de l'état-civil et les sources notariées réservent aussi leur lot de bruits surprenants de sa part. L'historien, par humilité, doit se contenter de ce qu'il a, dès lors qu'il est condamné à reconstituer une partie du puzzle avec les rares documents qui sont à sa disposition. Il ne peut, pour je ne sais quelle raison, exiger vainement plus et toujours plus de la part de l'esclave.

Avant que le rideau ne tombe, l'esclave enregistre des changements significatifs dans son vécu quotidien sous la monarchie de Juillet. Sa présence n'est plus établie seulement à des fins fiscales ; il finit par être mesuré, observé et décrit. Le regard du maître ne s'arrête pas que sur son visage ; tout son corps est décrypté, car il doit être désormais reconnu. Sa taille est définie avec une exigence de précision. Certes, des préjugés à la fois moraux et esthétiques affleurent dans la plupart des descriptions. Si certaines expressions utilisées dénotent la laideur physique et morale, d'autres jugements esthétiques – visage bien fait, air agréable shéol laissent ressortir en filigrane les effets du métissage entre hommes du Nord et femmes du Sud.

¹³⁷⁶ La notion de temps séquentiel s'inscrit dans le dispositif neuronal dès l'instant où le système auditif se met à fonctionner, vers le quatrième mois de la grossesse.

Se pose évidemment le problème de l'objectivité entre ce qui est perçu et ce qui est décrit. D'une manière générale, les formules employées ne permettent pas de déceler une volonté délibérée d'encenser le système. Tous les maîtres essaient de bien faire ; ils n'inscrivent pas tous que leurs esclaves ont l'air riant et jovial. « L'objet-corps, entouré de règles et de préceptes, est un système perfectionné et subtil dont l'aire d'influence est très large puisqu'il investit l'hygiène et la toilette tout autant que la santé ou la médecine, la magie, la religion et le cosmos »¹³⁷⁷.

Tout est trompeur, lorsque l'Autre, en l'occurrence le maître lettré, pose son regard sur l'esclave et évoque son corps, car tout est affaire de ressenti, d'interprétation, de qualité d'esprit. Lorsque l'esclave se place au milieu des fumées exhalées par un feu où se consomment des bois aromatiques, il use de la méthode la plus simple pour s'imprégner la peau de parfum. Il cherche visiblement à se parfumer (du latin *per funum* à travers la fumée) en se réchauffant. Mais au final, l'Autre, avec sa lucidité propre, ne retient que sa puanteur. Son désir de se faire accepter en flattant l'odorat échoue, puisqu'il reste puant quoiqu'il fasse.

La même logique dépréciative ressort du discours sur le corps nu de l'esclave. En évoquant sa nudité, voyageurs et administrateurs n'ont pas l'intention d'alerter l'opinion sur les manquements du maître, mais de laisser entendre que ce dominé est proche de l'animalité, qu'il n'est pas civilisé puisqu'il est sans pudeur et certainement aussi sans sentiment ; il ne peut avoir un désir d'intimité, il n'aspire pas à une distanciation entre soi et les autres¹³⁷⁸. Or, ce point de vue ne résiste pas à la critique. Hans Peter Duerr a bien démontré qu'il existe un fonds culturel commun à toutes les sociétés et à toutes les époques qui incite à rompre avec l'animalité par la dissimulation de la nudité et des fonctions naturelles. Il a réfuté toute entreprise d'historicisation de la pudeur et soutenu qu'il est « dans la nature humaine d'avoir honte de sa nudité, quelle que soit la façon dont on définit historiquement la nudité »¹³⁷⁹. Jean-Claude Bologne, auteur d'une *Histoire de la pudeur*, qui perçoit « la nudité comme un concept plus qu'un comportement », aide à comprendre le cheminement de l'esclave de Bourbon ; ce n'est pas l'absence de vêtement qui définit en fait la pudeur, mais une certaine représentation du corps. En fonction des époques, en Occident, le sens et les formes de la nudité varient, évoquant le péché, l'hérésie ou la mortification au Moyen Age, la débauche et le plaisir érotique au XVIII^e siècle, la folie au XIX^e siècle, la provocation, la folie encore, le goût du spectacle ou celui d'un corps libéré de toute entrave au XX^e siècle¹³⁸⁰. Les

¹³⁷⁷ Jérôme Thomas, *Embellir le corps. Les parures corporelles amérindiennes du XVI^e au XVIII^e siècle*. Paris : CNRS Editions, p. 138-139.

¹³⁷⁸ Dans *La civilisation des mœurs*, le sociologue Norbert Elias démontre que la pudeur serait transmise et acquise par des processus répressifs de civilisation opérant pour chacun et en chacun.

¹³⁷⁹ Hans Peter Duerr, *Nudité et pudeur. Le mythe du processus de civilisation*. Paris : Maison des Sciences de l'Homme, 2001.

¹³⁸⁰ Jean-Claude Bologne, *Histoire de la pudeur*. Paris : Hachette, Pluriel, 1997.

ornements des chefs marrons – peaux d'animaux, plumes, dents, couronne, armes – qui apparaissent comme de véritables excroissances somatiques, à la dimension religieuse indéniable, prouvent assez que la nudité n'est pas une caractéristique du monde esclave bourbonnais. Pour discréditer les esclaves habillés qui mettent à mal leurs théories, les hommes sont présentés comme des voleurs et les femmes comme des prostituées. Comme l'esclavage séduit par son pouvoir corrosif, de fait, ces lettrés dénie à l'esclave toute capacité d'appréciation esthétique. Ils n'admettent pas que rien ne peut retirer à l'esclave son indépendance d'esprit, son libre-arbitre. Le corps vêtu, orné dans un but d'embellissement est une entreprise complexe. L'acquisition progressive des ornements corporels vient ponctuer les différentes étapes de la maturation individuelle afin d'atteindre une certaine perfection qui n'est pas la reproduction parfaite du modèle de la terre ancestrale ou de celui du maître, mais une traduction de leur créolisation, c'est-à-dire une traduction de leur capacité à créer pour leurs propres besoins, à partir d'éléments puisés dans leur environnement immédiat, de modèles assimilés sur les directives des détenteurs de pouvoirs. Quand l'esclave se pare, il veut échapper aux appréciations vulgaires. Il ne s'agit pas pour lui uniquement de se protéger des intempéries, mais d'afficher ouvertement son sens du paraître ainsi que son désir d'insertion au sein de cette société créole. Deux logiques transparaissent à travers l'attitude des esclaves marrons qui reflètent l'attachement à la terre ancestrale et celle des esclaves d'habitation qui tend à épouser la réalité de la terre d'adoption. L'esclave constamment en symbiose avec la nature à Bourbon prouve à sa manière que « le corps humain est le signe d'une inclusion de l'homme dans le monde et non le motif d'une rupture, d'une différence dégagée par l'individualisme naissant... Loin d'isoler l'homme de ses semblables ou de la nature, le corps est poreux, en prise sur le monde »¹³⁸¹.

Dans la société esclavagiste, le maître peut tout sur la personne de l'esclave qui n'est qu'un bien parmi tous ses autres biens matériels, mobiliers et immobiliers. Le droit exige cependant qu'il remplisse des devoirs élémentaires envers ce travailleur, qu'il assure en quelque sorte son entretien ; après l'avoir acheté, il doit le nourrir, le loger, le vêtir, le soigner en échange de son travail. Il doit le surveiller constamment pour qu'il reste opérationnel. Il peut même le juger, le punir, le battre, l'emprisonner, puisqu'il dispose du pouvoir de basse justice. Comme le souci premier du maître est sa réussite économique, pour réaliser des profits de manière rapide, il est conduit à limiter le plus possible ses dépenses et porté tout naturellement à mal exécuter ses devoirs envers l'esclave. Qu'il le veuille ou non, ce dernier doit se démener pour compenser tous les manquements du maître envers lui et ne pas périr ! L'esclave s'affranchit par le travail. Cependant, il ne lui est pas facile d'obtenir un tel résultat, puisqu'il est brisé, néantisé par le cumul des interdits : défense d'apprendre, de se déplacer sans

¹³⁸¹ David Le Breton, *Des visages. Essai d'anthropologie*. Paris : Métailié, 2003, p. 24.

autorisation du maître, d'épouser qui il veut sans cette même autorisation, d'acheter un quelconque produit, de parler, de s'attouper, de porter un bâton, de posséder un bien, de prendre une initiative... Il doit être ce que le maître veut ou peut.

Compte tenu des faveurs accordées au maître par le législateur, il se méfie généralement des autres intermédiaires culturels susceptibles de contester son empire sur l'esclave en dénonçant ses excès ou en l'aidant à le faire, notamment le médecin, le théologien et l'enseignant. En définitive, tous les manquements du maître sont exploités par l'esclave afin de se reconstituer et de ne pas être totalement laminé pendant sa traversée de l'esclavage. Il récupère avec un certain brio son bien le plus précieux, son corps. Malgré le sort qui lui est réservé par le droit, il parvient à s'infiltrer dans toutes les brèches ouvertes par le maître et à s'affirmer en suivant deux chemins d'indépendance : soit en investissant sa culture ancestrale, soit en se réappropriant les éléments culturels glanés dans l'exercice d'un métier.

Quand le maître refuse de convoquer le médecin à son chevet en temps de maladie par esprit de lucre, l'esclave réactive son savoir en matière de phytothérapie ; il explore la sylvie bourbonnaise afin de reconnaître les espèces analogues à celles de son pays de départ, d'opérer les expérimentations qui s'imposent et de régler les usages en fonction des affections. Le berceau de la médecine pour l'esclave n'est pas la médecine savante, mais sa médecine buissonnière que le médecin Jacob de Cordemoy qualifiera plus tard de « médecine interlope ». En fait, le maître se donne bonne conscience en tirant argument des faiblesses de la médecine savante pour justifier son refus de faire soigner son esclave par elle, l'arsenal thérapeutique se réduisant alors à la saignée et aux ventouses. L'hydrothérapie qui est à ses premiers balbutiements est un luxe qui n'est pas à la portée de l'esclave, à l'exception de l'esclave marron. En temps d'épidémie, la querelle entre médecins n'est pas propre à rassurer les patients et à laisser d'eux une image reluisante. Dans les années 1840, les magistrats ont du mal à faire respecter la règle de l'abonnement médical sur les moyennes et grandes habitations.

En statuant dans ses Lettres patentes de décembre 1723 que l'esclave doit être élevé dans la religion catholique sans rendre obligatoire l'apprentissage de la lecture par la fréquentation de l'école, le roi Louis XV le condamne de fait à rester analphabète. Le maître donne à son esclave une formation professionnelle et il la perfectionne ensuite sur le tas. Avec l'expérience, il peut devenir lui-même formateur. L'esclave importé ne quitte pas le circuit de l'oralité. Son corps garde intact les traces de son savoir acquis pendant son temps d'initiation dans son pays natal.

Pour que l'esclave reste sous le pouvoir du maître et ne recherche pas celui de Dieu, le maître néglige sa conversion au catholicisme, religion qui voit en ce damné de la terre un homme, un égal, un frère ; il laisse ainsi, consciemment ou inconsciemment, la porte ouverte à la pratique du culte ancestral. L'habitation du corps de l'esclave par l'ancêtre devient sa

meilleure thérapie pour desserrer l'étai de l'esclavage autour de son corps et retrouver sa liberté.

En récupérant par la force des choses son droit de guérir, de jouir, de rire, de danser, l'esclave reconquiert son corps. Il manifeste ostensiblement son habileté à contourner les obstacles, afin d'assurer sa survie. Ce dominé s'illustre par sa capacité à élaborer une philosophie de vie originale, la philosophie du détour.

Depuis le début du XVIII^e siècle, les esclaves sont enregistrés à des fins fiscales. L'esclave étant un meuble, pendant longtemps, son identification est réduite à sa plus simple expression. Sur les grandes et moyennes habitations, plusieurs esclaves peuvent porter le même nom unique ; des numéros ou des quolibets sont ajoutés pour les distinguer. Le chasseur d'esclaves partis en marronnage n'a qu'à rapporter une main du fugitif tué pour obtenir sa récompense. L'esclave doit attendre son affranchissement pour obtenir un nom patronymique après la Restauration ; son nom d'esclave est transformé alors en prénom. A la veille de l'abolition de l'esclavage, pour faciliter le passage de l'objet au sujet de droit individuel et au sujet politique, pour entrer dans l'ère de l'égalité de tous, l'exercice de reconnaissance par le maître de l'esclave en tant qu'homme imposé par le roi de France Louis Philippe Egalité est déterminant.

De prime abord, la reconnaissance semble être une impasse théorique, comme l'atteste notamment le cas des esclaves soldats. La reconnaissance nécessite des yeux qui voient un être humain là où le système économique en vigueur voit un simple objet. Elle suppose que le maître fasse l'effort de se débarrasser de la myopie engendrée par la structure. Comme les possesseurs d'esclaves ne réussissent pas tous de la même manière à Bourbon et sombrent pour la plupart dans la misère, comme l'île manque en plus d'encadrement médical, la frontière entre les deux mondes reste très poreuse. Le cheminement vers la reconnaissance est long mais ne relève pas de l'imposture. A Bourbon, les criminels ne sont pas les seuls individus sur lesquels l'Etat cherche à réunir le plus de renseignements physiques. Le premier signalement massif des esclaves n'est pas le fait des agents de police et de la bureaucratie gouvernementale. Le roi Louis Philippe (1830-1848) attribue cette tâche aux maîtres, observateurs victimes de leurs propres désirs ou de leurs propres préjugés. L'heure est bien à la reconnaissance de l'esclave par le maître, car le monde esclave ne peut être composé que de criminels dangereux. Cette démarche paraît comme un préalable au futur vivre ensemble. L'île doit s'ouvrir au cosmopolitisme c'est-à-dire à l'acceptation de l'altérité. Lorsque le gouvernement provisoire décide l'attribution d'un nom patronymique à chaque esclave et la transformation de son nom d'esclave en prénom, l'Etat se substitue au maître dans le processus d'identification des futurs affranchis. En octobre 1848, en imposant le livret d'engagement à ce travailleur pour l'incorporer et freiner sa mobilité dans l'espace, le gouverneur Sarda Garriga respecte cette logique d'identification

et de contrôle au nom de la sécurité publique (lutte contre la criminalité et le vagabondage), de la sécurité sociale (lutte contre la mendicité), de la protection du pouvoir de l'Etat en tant que tel. Avec les feuilles de recensement individuel rédigées dès le début du XVIII^e siècle à des fins fiscales, le pouvoir administratif dispose d'une documentation sérieuse facilitant le repérage des individus par quartier et par concession ou propriété. Sous la monarchie de Juillet, le maître ne doit plus seulement fournir le nom de son esclave, son âge supposé, sa caste et sa profession, mais il doit le décrire physiquement, c'est-à-dire procéder à un signalement. Comme tous les maîtres n'ont pas le même niveau intellectuel, ils ne fournissent pas tous les renseignements avec la même rigueur. Le signalement par l'administration, jusqu'ici réservé à la population des gens libres, atteint le monde esclave. L'évolution est significative. L'efficacité du signalement repose sur la capacité de l'observateur à discerner le, ou les, éléments les plus individualisants ou discriminants de l'esclave. Le laconisme des formules importe peu : l'essentiel étant le repérage de l'élément singulier. Les corps décrits soulignent l'ambivalence de la relation maître-esclave. Avec son nouveau nom et son livret d'engagement, l'ex-esclave entre dans le royaume de l'écrit, dans la culture du papier et est vraiment relié à l'Etat. Aucun artifice ne peut désormais lui ôter la conviction d'appartenir à l'île – conçue comme l'espace de la transcendance, l'espace du rebondissement pour tous – et au monde, d'être à l'île et au monde, de créer pacifiquement, posément et sans démagogie l'île et le monde. L'appropriation du sol qui s'amorce quelques mois avant l'abolition de l'esclavage¹³⁸² matérialise sa capacité à se transformer en citoyen responsable respectueux de la propriété, de l'ordre et de l'économie. Toute action en faveur de la réparation de l'esclavage dans les îles mascarines au début de ce XXI^e siècle est bien fille de la lutte engagée journalièrement par les esclaves eux-mêmes pour leur reconnaissance en tant qu'êtres humains.

¹³⁸² Anne-Marie Richard, « L'accession à la terre par les affranchis sous la Seconde République dans l'arrondissement sous-le-vent », *Mémoire de Maîtrise Histoire*, dir. Prosper Eve, Université de La Réunion, 2000, p. 34 (En juin 1848, un esclave devient propriétaire terrien, en octobre, 1, en novembre, 6, et en décembre 7, soit 14 acquéreurs sur près de 65 000 esclaves. C'est peu certes, mais la tendance mérite d'être soulignée).